



Procès-verbal des délibérations du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes

**Séance
extraordinaire du
4 juillet 2017**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance EXTRAORDINAIRE du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes tenue le 4^{ème} jour de juillet deux mille dix-sept, sous la présidence de madame Céline Geoffroy. La session débute à 19:30 heures.

Sont présents formant quorum;

Mme Marthe Blanchette, conseillère
M. Pierre Venne, conseiller
Mme Christine Marion, conseillère
M. Michel Picard, conseiller
M. Réjean Belleville, conseiller
M. Pierre Guilbault, conseiller

est également présente;

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu l'avis de convocation tel que prescrit par la Loi.

ORDRE DU JOUR

- 01- Constatation du quorum
- 02- Ouverture de l'assemblée
- 03- Adoption de l'ordre du jour
- 04- Embauche d'un inspecteur municipal et directeur des travaux publics
- 05- Période de Questions
- 06- Levée de l'assemblée

01. CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté par la présidente, l'assemblée peut se tenir.

02. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente de l'assemblée, madame Céline Geoffroy, déclare l'assemblée ouverte.

03- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'un ordre du jour facilite le déroulement d'une séance du conseil;

2017-07-179

Il est proposé par monsieur Pierre Venne
et résolu:

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.



**Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes**

04.- EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL ET DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur municipal est devenu vacant et que la Municipalité désire le combler ;

ATTENDU QUE suite à l'affichage du poste, la Municipalité a reçu plusieurs candidatures et le comité de sélection a rencontré des candidats en entrevue ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé à cet effet a fait part de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE,

2017-07-180

Il est proposé par monsieur Michel Picard
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

Que le Conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Benoit Pelletier au poste d'inspecteur municipal et directeur des travaux publics et ce, conditionnellement à la signature du contrat d'emploi et au respect des critères d'embauche;

Que le Conseil municipal autorise la mairesse et le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat d'emploi;

Que la date du début d'emploi est fixé au 19 juillet 2017;

Que le Conseil municipal lui souhaite la bienvenue à Notre-Dame-de-Lourdes et la meilleure des chances dans ses nouvelles fonctions;

Que copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Benoit Pelletier;

Adoptée à l'unanimité par les conseillers.

05.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions.

06.- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé ;

2017-07-181

Il est proposé par madame Marthe Blanchette
Et résolu :

Que le conseil de Notre-Dame-de-Lourdes accepte la levée de l'assemblée à 19.35 hre

Adoptée à l'unanimité des conseillers.



***Procès-verbal des délibérations du Conseil de la
Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes***

«Je, Céline Geoffroy, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

Mme Céline Geoffroy
Mairesse

Mme Marie-Claude Parent
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe